

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	12 avril 2012
		N° 2012/13
<h1>SNPS Info</h1>		

## PRIME SYNDICALE 2011

Les formulaires de “demande de remboursement de la prime syndicale” qui devaient être transmis pour fin mars ne sont, à ce jour, toujours pas envoyés.

Des renseignements obtenus, ces formulaires – pour les membres de la police fédérale mais aussi la plupart des membres des zones de la police locale – sont toujours à l’imprimerie !!

**Ces formulaires ne seront probablement PAS envoyés avant fin de ce mois-ci !! Et donc, patience...**

- Dès que vous recevrez votre formulaire, complétez-le correctement et entièrement avant de nous le transmettre. Nous devons avoir le formulaire original !!!! (**ni fax, ni copie**).
- Seul un **membre de la Police Intégrée en service actif** a droit au paiement de la prime syndicale.
- Le membre ayant droit ne peut introduire **qu’une seule demande de remboursement**, à une et une seule organisation syndicale représentative. (Aussi, pensez, le cas échéant, à fournir les preuves de paiement de l’autre organisation syndicale si affiliation en cours d’année.)



**Par ailleurs, les duplicatas ne seront plus autorisés et donc, inutile de contacter le service du personnel.**

Aussi :

- Si vous perdez votre formulaire...;
- Si votre formulaire contient des erreurs structurelles...;
- Si vous n’avez pas reçu votre formulaire de demande pour l’année **2011** ...

il vous restera comme seule possibilité de prendre contact avec le SNPS (de préférence par courriel adressé au secrétariat ([info@nspv.be](mailto:info@nspv.be))).

Le contenu de ce courriel devra reprendre : Les **nom, prénom** et **adresse** de l’affilié ainsi que le **numéro de compte bancaire** sur lequel la prime syndicale devra être versée.

Le SNPS devra alors s’adresser au service compétent du Premier Ministre et, après obtention des données essentielles, pourra effectuer le paiement.

Vu cette nouvelle procédure (en plus du retard dans l’envoi des formulaires), comprenez qu’il faut s’attendre à ce que le paiement de la prime soit retardé.

Bon courage !

Eddy De Blaere  
Délégué National